

Compte rendu du CSP du 6 février 2023 par vidéoconférence

Présents :

Morgan Labar
Hervé Giocanti
Hamid Maghraoui
Salma Ghezal
Léa Le Bricomte
Benoit Broisat
Marie Métayer
Paul Prévostat
Raphaëlle Mancini

Excusée : Cécile Cavagna, Matthieu Provost

Ordre du jour :

- dossier HCERES et choix des objectifs pour le projet d'établissement ; Les documents transmis en pièce jointe sont confidentiels car provisoires et non diffusables ce stade.
- organisation pédagogique à compter du 30 avril 2023
- proposition de méthodologie de travail pour les investissements à venir dans le cadre du BS 2023
- point sur le concours d'entrée 2023
- questions diverses (élections professionnelles en mars 2023,etc.)

1.dossier HCERES et choix des objectifs pour le projet d'établissement :

Monsieur Labar présente de manière synthétique les éléments du rapport du provisoire de l'HCERES.

Synthèse :

Pour le DNSEP :

Points forts

- Une spécificité en art contemporain et en ethnographie pour la mention *Conservation-restauration*.
- Une évolution de la formation par projet depuis la nouvelle direction.
- De bons taux de réussite aux diplômes.
- Des chantiers-écoles communs aux deux mentions.

Points faibles

- Un adossement à la recherche très perturbé et inefficace pendant la période d'évaluation.
- Les stages et les chantiers-écoles peu corrélés avec la professionnalisation.
- Une professionnalisation restant très perfectible, surtout pour la mention Création.
- Une faible mobilité internationale.
- Des équipements peu performants.
- Un système d'autoévaluation peu performant.
- Un très faible nombre d'étudiants et une attractivité en baisse.

Recommandations

- Préciser et mieux définir les objectifs des stages, et améliorer leur suivi et leur évaluation.
- Améliorer la préparation à l'insertion professionnelle en renforçant le module de professionnalisation.

Pour le DNA :

Points forts

- La transversalité du DNA avec une première année commune et la poursuite d'enseignements théoriques communs en 2^e et en 3^e années.
- L'arrivée d'une nouvelle direction qui a permis de redéfinir la pédagogie par projet à partir de 2021.
- Le recrutement de nouveaux enseignants en *Conservation-restauration*.

Points faibles

- Une formation proposée sur deux sites distincts qui ne favorisent pas la transversalité.
- Un éclectisme des sujets d'étude avec des spécificités pour lesquelles l'ÉSAA ne dispose pas de spécialistes requis.
- Des équipements techniques sur chacun des sites qui devraient être améliorés.
- Une attractivité encore faible.

Recommandations

- Recentrer les choix de sujets et d'étude sur les spécificités de la formation et les compétences des enseignants.
- Préciser les objectifs du stage obligatoire en 2^e année, ses modalités de suivi et d'évaluation, et sa durée.
- Préciser le fonctionnement de l'interdisciplinarité entre les deux mentions de la formation.
- Préciser les critères de l'orientation en *Conservation-restauration* à la fin de la première année et leur accompagnement vers une réorientation s'ils sont titulaires des 60 ECTS nécessaires à la poursuite de leur cursus.
- Construire un système efficace d'évaluation, d'amélioration et de suivi du devenir des étudiants par rapport aux réalités professionnelles qui sont les objectifs de la formation.
- Réorienter les chantiers écoles dans des domaines de professionnalisation des deux mentions.

Pour l'établissement :

1. Les points forts

- Une structuration administrative et financière remise à niveau depuis 2019 grâce à l'impulsion et au soutien du CA.
- Une équipe résiliente et qui a su accompagner les étudiants jusqu'aux diplômés.
- Une poursuite de l'engagement des partenaires socio-culturels.
- Les *workshops* transversaux de L1.
- En fin de période évaluée, une dynamique favorable pour l'école et les formations, liée aux recrutements et à la cohérence du projet conduit par la nouvelle direction.

2. Les points faibles

- Faiblesse des stages, des chantiers-écoles, de l'encadrement dans les deux mentions et contenu insuffisamment professionnalisant.
- Transversalité abandonnée en L2.
- Abandon de la recherche.
- Sous-équipement en matériels spécifiques et techniques dans les ateliers, des bâtiments mal adaptés.
- Données chiffrées sur l'insertion professionnelle peu lisibles, incomplètes et peu utilisables.
- Subventions de la ville en baisse pendant la période évaluée.
- Faible attractivité de l'école.
- Faiblesse des mobilités internationales des étudiants et des enseignants comme des partenariats.
- Absence de plans pluriannuels d'investissements et de visibilité à moyen terme.

3. Les recommandations

- Reconstruire une stratégie de recherche en lien avec le nouveau projet et veiller à la soutenabilité budgétaire du futur projet de recherche et à sa qualité, notamment par le recours à des personnalités reconnues pour leurs compétences théoriques en art contemporain au service des deux mentions.
- Redévelopper le système des mobilités internationales (partenariats, aides, support administratif).
- Renforcer la capacité des enseignements techniques et les développer.
- S'assurer de la visibilité budgétaire à moyen terme (trois ans) pour ce qui concerne le fonctionnement et l'investissement, par la signature d'une convention avec les deux collectivités publiques (Avignon et DRAC).
- Augmenter la durée des stages et des enseignements professionnels, veiller à leur qualité par rapport au domaine de mention spécifique.
- Appliquer toutes les réglementations en matière de sécurité et de sûreté, notamment pour les ateliers techniques de restauration avec des équipements de protection individuelle.
- Se conformer aux règles en vigueur concernant la validation par une commission du passage en 2ème année du DNA après obtention des 60 ECTS requis.

Des remarques sont faites sur le rapport provisoire :

-sécurité des locaux : la commission de sécurité est passée et des travaux sont en cours, Madame Ghezal précise à Madame Métayer que les EPI seront achetés en lien avec l'activité de CR. A ce jour, les manipulations en CR ne nécessitent pas d'EPI spécifique, -pour le contrat pluriannuel, il faudra expliquer aux membres du CNESER et du CNESERAC que les tutelles souhaitent affirmer leur soutien à l'ESAA de façon annuelle.

Un point soulevé dans le rapport est le passage de la L1 à la L2. L'absence de passage en L2 doit être justifié indique Morgan Labar. Il ne peut être attribué 60 ECTS aux étudiants qui ne passeraient pas en seconde année (les ECTS de bilan ne doivent pas être donnés si l'étudiant ne passe pas en seconde année). Il est nécessaire de confirmer les éléments arrêtés lors des réunions de bilan.

Madame Métayer indique que les étudiants souhaiteraient avoir les compétences acquises pour chaque cours. Madame Ghezal précise que les objectifs sont fixés par les enseignants

fixent des objectifs en début d'année et que les compétences sont acquises annuellement. L'étudiant est en capacité d'évaluer et de valoriser ces acquis.

Monsieur Labar indique le rapport HCERES pointe aussi la question de l'attractivité de l'ESAA. Monsieur Labar souhaite un travail de refonte du site internet pour donner une meilleure visibilité de ce que fait l'ESAA. Il faudrait aussi envisager 2 à 3 partenariats forts pour faire rayonner l'ESAA.

Monsieur Broisat indique qu'une erreur est inscrite dans le magazine Beaux Arts : l'ESAA est référencée uniquement en CR. Monsieur Labar indique que cela sera corrigé à la prochaine publication.

Sur la question des orientations en CR, Madame Ghezal précise que cette année, Mr Gruppo, coordinateur des L1 rencontrera de manière individuelle les étudiants de L1 pour les accompagner et évaluer avec eux leur capacité à s'orienter en création ou en CR.

Monsieur Labar répond à Mr Maghraoui par ailleurs sur la question des ECTS : la procédure sera clarifiée dans le livret des études pour le cycle prochain et dans le règlement intérieur.

Il est donné un avis favorable par les membres du CSP sur le fait de ne pas attribuer les ECTS de bilan pour un étudiant qui ne passera en L2.

Monsieur Labar présente la démarche de travail relative au projet d'établissement ;

Phase projet	Envoi au HCERES	Envoi au MC	Précisions
Dossier d'accréditation de l'offre de formation du 1 ^{er} et 2 ^e cycle de l'établissement (DA01)	X	X	<i>Selon procédure et calendrier HCERES</i>
<i>Fiches projet d'une formation du 1er et du 2e cycle en vue de l'accréditation (DA04) pour les arts visuels</i>	X	X	<i>Selon procédure et calendrier HCERES</i>
<i>Document stratégique pluriannuel</i>		X	<i>Selon les attendus définis par le ministère de la culture. Même date de dépôt que le dossier d'accréditation. Cf. Point 6 du présent guide</i>
<i>Délibération du conseil d'administration relative à la procédure d'accréditation</i>		X	<i>Selon les attendus définis par le ministère de la culture. Même date de dépôt que le dossier d'accréditation. Cf. Point 5 du présent guide</i>

Il est proposé de choisir avec les membres du CSP les objectifs optionnels qui constitueront le document stratégique pluriannuel.

Pour ce faire, il est désigné au sein du CSP un rédacteur pour chaque objectif. Il est créé une base sur onedrive ou trouver les ressources travaillées par les membres du CSP :

https://esaa531-my.sharepoint.com/:f/g/personal/raphaelle_mancini_esavignon_fr/Eh1To1xqIGFLuNzqwbghDdMB9hFKIyiKwq0LqL2AvB4t6w?e=t080pa

Objectif 1 : Structurer la démarche qualité pédagogique (objectif obligatoire)

Salma Ghezal en lien avec Cécile Cavagna et Morgan Labar

Présenter l'objectif. Le mettre en perspective avec le diagnostic. Décrire les moyens pour y parvenir. Détailler le mode de calcul et préciser la nature des données retenues pour chaque indicateur. Elaborer un commentaire de l'indicateur (il porte sur l'évolution antérieure de l'indicateur, la justification de la cible, et les leviers d'actions possibles pour atteindre la cible). (10 lignes maximum)

Indicateurs	Réalisé 2022	Réalisé / ou cible 2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027	Cible 2028
Taux de retour des questionnaires d'évaluation des enseignements							<i>La cible de l'année 2028 sera traitée lors du prochain DSP</i>

Objectif 2 : Renforcer l'insertion professionnelle (objectif obligatoire)

Raphaëlle Mancini en lien avec Cécile Cavagna

Présenter l'objectif. Le mettre en perspective avec le diagnostic. Décrire les moyens pour y parvenir. Détailler le mode de calcul et préciser la nature des données retenues pour chaque indicateur. Elaborer un commentaire de l'indicateur (il porte sur l'évolution antérieure de l'indicateur, la justification de la cible, et les leviers d'actions possibles pour atteindre la cible). (10 lignes maximum)

Indicateurs	Réalisé 2022	Réalisé / ou cible 2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027	Cible 2028 et 2029
Taux d'insertion professionnelle des diplômés à 3 ans							<i>La cible de l'année 2028 sera traitée lors du prochain DSP</i>

Objectif 3 : S'assurer la soutenabilité budgétaire et financière de l'établissement (objectif obligatoire)

Raphaëlle Mancini en lien avec Morgan Labar

Présenter l'objectif. Le mettre en perspective avec le diagnostic. Décrire les moyens pour y parvenir. Détailler le mode de calcul et préciser la nature des données retenues pour chaque indicateur. Elaborer un commentaire de l'indicateur (il porte sur l'évolution antérieure de l'indicateur, la justification de la cible, et les leviers d'actions possibles pour atteindre la cible). (10 lignes maximum)

Indicateurs	Réalisé 2022	Réalisé / ou cible 2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027	Cible 2028
Taux de ressources propres ¹							<i>La cible de l'année 2028 sera traitée lors du prochain DSP</i>

✓ + rajouter : **Indicateur optionnel** : mise en œuvre d'actions de recherche de financements hors Etat et collectivités publiques.

Objectif 4 : Structurer la Politique en matière de recherche (objectif complémentaire)
Morgan Labar en lien avec le CSP

Objectif 5 : Renforcer les dynamiques internationaux (objectif complémentaire)
Léa Le Bricomte en lien avec Morgan Labar

Objectif 6 : Mettre en synergie et rendre plus transversale les offres de formation des deux mentions (objectif complémentaire)
Benoit Broisat en lien avec Salma Ghezal

La question des stages est posée dans le cadre des échanges du CSP.

Pour le prochain cycle scolaire, Monsieur Labar propose que l'EDT prévoit une période de stage de 1 mois au lieu de 2 semaines pour les L2.

Monsieur Giocanti indique qu'il serait utile pour les étudiants que cette période puisse être scindée en 2 temps car beaucoup d'étudiants peinent à trouver leur lieu de stage.

Un avis favorable du CSP est donné à la temporalité d'un mois pour les stages de L2.

Sur la question de la mobilité, Madame Le Bricomte et Monsieur Broisat indique que la dynamique est lancée notamment pour les prochains master.

Monsieur Labar propose que l'EDT intègre une période de stage rendue obligatoire au 1^{er} semestre de master 1. Notamment pour permettre aux étudiants de faire une mobilité à l'étranger dans le cadre du programme Erasmus +.

Monsieur Labar soumet au CSP le principe de modifier l'EDT des M1 et d'instituer une période

¹ En ce qui concerne les ressources propres, merci de préciser ce que cela recouvre exactement pour votre établissement : droits d'inscription/concours, produits liés à des activités comme la vente de catalogues par exemple, recettes provenant du mécénat et/ou de partenariats, recettes issues de la formation professionnelle continue ou des pratiques amateurs, privatisation d'espaces le cas échéant, collecte de la taxe d'apprentissage, etc.

de mobilité obligatoire pour le 1^{er} semestre des M1 : 7 participants POUR, 2 abstentions.

Pour l'année prochaine, 15 étudiants en master création pourraient être concernés par cette mobilité. Il faudra donc l'intégrer dans la demande de subvention ERASMUS.

Monsieur Giocanti rappelle à tous que les stages en CR doivent intégrer des pratiques de CR.

2. organisation pédagogique à compter du 30 avril 2023 :

Dans l'attente de la publication de vacance de poste et du recrutement du poste de responsable pédagogique, il est proposé de confier à Madame Ghezal les missions suivantes :

-missions de pilotage :

- la coordination de la recherche aux côtés du chef d'établissement pour les deux mentions de l'ESAA ;
- les dossiers liés à la mobilité des étudiants en bonne coordination avec l'administrateur ;
- l'animation et la coordination des projets de formation en Conservation - Restauration. Pour la mention création, Morgan Labar assurera la responsabilité de la mission.

Missions de suivi de la scolarité :

- le suivi du concours d'entrée avec l'appui de la coordinatrice administrative et de la secrétaire du pôle pédagogique ;
- les réponses à apporter aux questions liées à la scolarité en lien avec la secrétaire du pôle scolarité ;
- la coordination des WS pour le mois de mai 2023 en lien avec le pôle comptable ;

Missions liées au fonctionnement institutionnel :

- l'actualisation de l'EDT pour la fin du second semestre du cycle 2022-2023 ;
- la construction du calendrier pédagogique et de l'EDT 2023 en lien avec l'équipe pédagogique et le directeur ;
- la gestion des diplômes (diplômabilité et jurys de diplômes)
- les bulletins de notes du second semestre ;
- la participation aux réunions institutionnelles à la demande de la direction ;

Un avis favorable est donné par le CSP pour cette organisation.

Le poste de responsable pédagogique sera réinterrogé pour le prochain recrutement pour notamment répondre aux enjeux du PE. La fiche de poste sera envoyée aux membres du CSP. L'avis de vacance de poste et le poste seront publiés en lien avec le CDG 84. Il sera envisagé une prise de fonction pour le 1^{er} septembre 2023.

Monsieur Labar demande si la dimension internationale sera attendue pour ce poste. Monsieur Labar se questionne car cela fait beaucoup de missions pour ce poste. Il propose de réfléchir sur deux axes : dimension pédagogique + dimension recherche pour le poste. Le niveau de diplôme attendu sera 1 doctorat.

3. proposition de méthodologie de travail pour les investissements à venir dans le cadre du BS 2023

Madame Mancini propose de saisir le CSP autour des priorités d'investissement. Une demande d'aménagement de salles en CR a été faite et des devis ont été réalisés et estimés à 28 000€ TTC.

Cette proposition ne sera pas retenue pour 2023. Madame Ghezal et Monsieur Giocanti indiquent que les coûts sont trop importants.

Pour les aménagements de CR, Madame Ghezal dit que la salle retouche des CR pourrait être aménagée ainsi que la salle des enseignants non utilisée dans la réalité.

Monsieur Prévostat indique avoir rangé toutes les salles du RDC côté labo ont été rangées par ses soins. Néanmoins ces salles ne sont pas adaptées car ne sont pas aux normes.

4. point sur le concours d'entrée 2023

Monsieur Labar rappelle les dates clé concernant les demandes d'admission à l'ESAA. Les étudiants font leur choix définitifs à la mi juillet 2023. Il faudra en tenir pour définir les cohortes du cycle 2023-2024.

Monsieur Labar indique qu'il est nécessaire de modifier de façon urgent ce qui est indiqué pour le concours d'entrée sur le site internet de l'ESAA.

Il demande au CSP :

- si nous maintenons le principe d'un concours uniquement en distanciel pour 2023-2024 ;
- si une épreuve différenciée pourrait être proposée pour les orientations en CR et en Création.

Il faudra vérifier que le surbooking à 50% pour les demandes d'admission est possible avec Cécile Cavagna par ailleurs.

Le CSP émet un avis favorable à l'unanimité sur :

- l'organisation du concours en distanciel ;
- un choix entre deux épreuves (CR et création) pour le concours d'entrée 2023-2024

Pour l'épreuve écrite, cela peut correspondre à par exemple à une lettre d'intention pour les étudiants en CR.

5. questions diverses (élections professionnelles en mars 2023,etc.)

- les élections professionnelles : Madame Mancini précise que des élections seront organisées en mars prochains compte tenu des fins de mandat et des mobilités étudiantes. Ces élections seront organisées sur BALOTILO.
- Madame Ghezal demande si le poste occupé par Bernard Muller sera remplacé pour la rentrée 2023.

Monsieur Labar indique qu'un travail de GPEC est actuellement en cours et que le CSP sera consulté sur les profils de poste que publiera l'ESAA.

Voici les pistes de travail à envisager en lien avec les vacances de postes (départ ou retraite) :

- recrutement d'un poste de PEA Théorie de la CR – temps plein ; cible rentrée 2023 ;
- redéploiement d'un poste pour :

- ✓ Création d'un poste de technicien à 0.5 ETP à Champfleury ;
- ✓ Création d'un poste d'AEA pour la CR à Baigne Pieds. Cela permettrait notamment à Madame Masse et Madame Benecchi de suivre des master et de donner des enseignements.

Monsieur Giocanti indique qu'il y a un besoin de recrutement d'un PEA sur la conservation préventive. Les cours que donnent Monsieur Giocanti sont insuffisants et pas assez nombreux pour la formation en CR.

Monsieur Labar indique qu'il y a un vrai besoin de développer la recherche en CR (sciences humaines, théorie, recherche et transversalité)

- hypothèse d'étendre le poste de PEA en anglais à 100% pour la rentrée 2023 pour répondre aux enjeux internationaux. Des cours d'histoire de l'art pourraient être donnés aux étudiants à cette occasion.

Monsieur Prévostat demande si Madame Renaudie interviendra l'année prochaine à l'ESAA et pourra intervenir en qualité de PEA. Monsieur Labar indique que cette dernière entame

une thèse de doctorat. Elle sera en lien avec l'ESAA mais ne souhaitera pas prendre de poste à temps plein à l'ESAA.

Monsieur Maghraoui indique que pour le poste technique à Champfleury, il sera utile qu'il ait une connaissance des écoles d'art.

Monsieur Labar indique que le CSP sera réuni prochainement pour travailler sur les recrutements à venir en lien avec l'offre de formation.

Monsieur Labar clôt la séance du CSP à 20 heures 15.